

15 mars 2022

## **Syrie : Le Haut conseil judiciaire issu de l'opposition**

### **Avertissement**

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

## Table des matières

1. Structure et branches .....	3
2. Position vis-à-vis des groupes armés.....	3
3. Cadre juridique .....	4
Bibliographie.....	5

**Résumé :** Le Haut conseil judiciaire est un organe fondé en juillet 2015, afin de regrouper et superviser certains des « tribunaux » mis en place par l'opposition dans les zones sous son contrôle dans le gouvernorat d'Alep. Les tribunaux du Haut conseil judiciaire appliquent le Code arabe unifié. Les sources divergent quant à l'indépendance effective des tribunaux du Haut conseil judiciaire vis-à-vis des groupes armés dominants dans leurs zones respectives. En 2016, l'ONG Amnesty International dit avoir été informée d'exécutions arbitraires alléguées menées par des tribunaux du Haut conseil judiciaire, dont la branche à Alep-ville applique la peine de mort.

**Abstract :** The Supreme Judicial Council is a network founded in July 2015 to gather and supervise some of the "courts" established in opposition-controlled areas of Aleppo governorate. The Supreme Judicial Council's courts apply the Unified Arab Code. Consulted sources vary as to how far the Supreme Judicial Council's courts have succeeded in maintaining effective independence from the dominant armed groups in their respective areas. In 2016, Amnesty International reports allegations of summary killings carried out by the Supreme Judicial Council, whose branch in Aleppo City applies the death penalty.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Selon l'ONG internationale de défense des droits de l'Homme Amnesty International (AI)<sup>1</sup> et le site d'informations favorable à l'opposition<sup>2</sup> *Enab Baladi*, le Haut conseil judiciaire<sup>3</sup> est un organe fondé le 30<sup>4</sup> juillet 2015, afin de regrouper et superviser certains des « tribunaux<sup>5</sup> » mis en place par l'opposition dans les zones sous son contrôle dans le gouvernorat d'Alep<sup>6</sup>.

## 1. Structure et branches

Selon le site d'informations *Enab Baladi*, en décembre 2015 le Haut conseil judiciaire est organisé en cinq bureaux :

- Bureau du président
- Bureau du vice-président
- Bureau des Enquêtes judiciaires
- Bureau des Etudes
- Bureau du Procureur-général.

En février 2016, selon le chercheur Aymenn Jawad Al-Tamimi, la plupart des branches du Haut conseil judiciaire se situent dans les campagnes Nord et Ouest du gouvernorat d'Alep, dans les localités d'Al-Ansari (quartier d'Alep-ville), Azaz, Tel Refa'at, Marea, Al-Qasimiya, Kafr Naha (Kafermaha) et Al-Hadir (Al-Hader)<sup>7</sup>. En juin 2016, les tribunaux de Tel Refa'at et Marea ne figurent toutefois pas sur la liste des tribunaux contrôlés par le Haut conseil judiciaire recensés par Amnesty International, qui inclut en revanche le tribunal d'Atareb<sup>8</sup>.

## 2. Position vis-à-vis des groupes armés

En juillet 2015, le cheikh Khalid Al-Sayyed, président et porte-parole du Haut conseil judiciaire, affirme que l'indépendance et la légitimité sont les deux priorités du Conseil<sup>9</sup>. Le chercheur Aymenn Jawad Al-Tamimi, note que, bien qu'issu de l'opposition, celui-ci se présente comme un organe « indépendant<sup>10</sup> ».

Amnesty International (AI) souligne entre autres que le Haut conseil judiciaire ne chapeaute pas le tribunal fondé en février 2015 à Alep-ville, par le Front du Levant<sup>11</sup>, la coalition des principaux groupes d'opposition d'orientation islamiste à Alep<sup>12</sup>, qui dispose de sa propre police, nommée « appareil de sécurité », et de ses propres centres de détention<sup>13</sup>. Parmi les groupes qui constituent le Front du Levant figurent notamment le Front islamique dominé par la brigade Al-Tawhid<sup>14</sup> proche de l'ASL, le mouvement Nour Al-Din Al-Zinki, le groupement Fastaqim Kama Umirta, le Front Asala wa Tanmiya et l'Armée des moudjahidines, un groupe qui selon le chercheur spécialiste de la Syrie Aron Lund a été créé dans le but de combattre l'Organisation Etat islamique (OEI, Daech)<sup>15</sup>. Le chercheur Aymenn Jawad Al-Tamimi considère toutefois qu'à sa création l'un des objectifs du Haut conseil judiciaire était de faire que son autorité soit acceptée par l'ensemble des brigades islamistes<sup>16</sup>.

Le site d'informations *Enab Baladi* souligne que le Haut conseil judiciaire tente de conserver une indépendance financière vis-à-vis des groupes armés locaux<sup>17</sup>. En 2016, des avocats affirment à Amnesty International (AI) que le Haut conseil judiciaire a ainsi effectivement réussi à interdire aux groupes armés locaux de peser sur le travail de ses « tribunaux »<sup>18</sup>. Aymenn Jawad Al-Tamimi considère néanmoins que les diverses branches du Haut conseil judiciaire sont liées aux groupes armés dominants dans leurs zones respectives, comme à Azaz, par exemple, où en août 2017 le tribunal du

---

<sup>1</sup> Amnesty International (AI), 05/07/2016, [url](#)

<sup>2</sup> ISSA Antoun, Middle East Institute, 12/2016, [url](#)

<sup>3</sup> En arabe : *Majlis al-Qada' Al-'Ala*.

<sup>4</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, [url](#)

<sup>5</sup> Un terme que l'ONG Amnesty International met systématiquement entre guillemets.

<sup>6</sup> Enab Baladi, 09/08/2015, [url](#)

<sup>7</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, [url](#)

<sup>8</sup> Amnesty International (AI), 05/07/2016, [url](#)

<sup>9</sup> Enab Baladi, 09/08/2015, [url](#)

<sup>10</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, [url](#)

<sup>11</sup> En arabe: *Al-Jabha Al-Châmia*.

<sup>12</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, [url](#)

<sup>13</sup> Amnesty International (AI), 05/07/2016, [url](#)

<sup>14</sup> En arabe: *Liwa' Al-Tawhid*.

<sup>15</sup> LUND Aron, Carnegie Middle East Center, 26/12/2014, [url](#)

<sup>16</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, [url](#)

<sup>17</sup> Enab Baladi, 26/01/2016, [url](#)

<sup>18</sup> Amnesty International (AI), 05/07/2016, [url](#)

Haut conseil judiciaire « était » précédemment *de facto* affilié au Front du Levant, tandis qu'à Al-Qasimiya, il est lié au mouvement Nour Al-Din Al-Zinki, le groupe armé dominant<sup>19</sup>. En 2017, certains « citoyens » cités par le site *Enab Baladi* affirment que de manière générale, le Haut conseil judiciaire « suit » dans la pratique le mouvement Nour Al-Din Al-Zinki, l'un des groupes armés les plus puissants à Alep<sup>20</sup>.

### 3. Cadre juridique

Les tribunaux du Haut conseil judiciaire appliquent le Code arabe unifié<sup>21</sup>, un système de droit civil et pénal fondé sur la *charia* (droit islamique), rédigé sous la tutelle de la Ligue arabe dans les années 1990 mais jamais mis en œuvre avant la révolution syrienne<sup>22</sup>. Le Code arabe unifié comprend un Code pénal, un Code civil et un Code de statut personnel, ainsi que des Codes de procédure civile et pénale<sup>23</sup>.

Il autorise les châtiments corporels tels que la lapidation, l'amputation et le fouet (des peines dites de type « *hudūd* ») pour certains crimes codifiés dans la *charia*<sup>24</sup>. En octobre 2014, toutefois, une figure religieuse, à la tête d'un réseau de tribunaux à Darat Izza (gouvernorat d'Alep, contrôlé par l'opposition), affirme que : « Du fait que nous sommes en temps de guerre, il est impossible de mettre en œuvre les peines de type *hudūd*. Nous n'avons pas l'autorité pour mettre en œuvre ce type de peine, car nous sommes une justice d'état d'urgence, et d'appliquer les peines de type *hudūd* nécessite un Etat et un Président ». A la même date, les employés des tribunaux de l'opposition affirment au magazine américain *Foreign Policy* que les peines les plus sévères prévues par le Code arabe unifié ne sont « jamais » appliquées<sup>25</sup>.

Amnesty International précise que les tribunaux du Haut conseil judiciaire ne s'affirment compétents que pour juger des affaires sans liens avec le conflit armé, tels que les meurtres, les vols ou les conflits fonciers. Selon le site d'informations *Arabi21* en septembre 2015, la moitié des affaires traitées par le Haut conseil judiciaire à Alep-ville concerne des procédures de divorce<sup>26</sup>. Les tribunaux du Haut conseil judiciaire en rendent que des « jugements ordinaires de la *charia* islamique<sup>27</sup> ». Ces décisions sont appliqués par la Police syrienne libre<sup>28</sup>.

Depuis 2014 et jusqu'en juin 2016, toutefois, Amnesty International dit avoir été informée d'exécutions arbitraires alléguées menées par le Front Al-Nosra, le Front du Levant et les tribunaux qui leurs sont affiliés à Alep et Idlib, ainsi que par le Haut conseil judiciaire. Selon deux officiels du Haut conseil judiciaire, à Alep certains crimes définis par le Code arabe unifié, parmi lesquels le meurtre, le meurtre commis aux fins de gain financier ou l'apostasie, sont passibles de la peine de mort. Selon Amnesty International, le Haut conseil judiciaire dispose d'un centre de détention à Alep-ville, où, selon l'adjoint du directeur du Haut conseil judiciaire, des peines de mort sont appliquées<sup>29</sup>.

En 2016, le chercheur Aymenn Jawad Al-Tamimi précise qu'afin d'éviter une fragmentation excessive, le Haut conseil judiciaire exige que tous les jugements prononcés par ses tribunaux pour les affaires pénales soient « référés » à une seule et unique « Chambre de cassation » pour le gouvernorat d'Alep<sup>30</sup>. Pour sa part, le site d'informations *Enab Baladi* précise que le président de la Cour d'appel de chaque cour « centrale » est membre du Haut conseil judiciaire. Toutefois, le site *Enab Baladi* ne précise pas le lien potentiel entre cette Cour d'appel et la « Chambre de cassation » qui est citée par le chercheur Aymenn Jawad Al-Tamimi<sup>31</sup>.

---

<sup>19</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 01/08/2017, [url](#)

<sup>20</sup> Enab Baladi, 26/01/2016, [url](#)

<sup>21</sup> En arabe : *Al-Qanūn Al-Arabi Al-Muwahhad*.

<sup>22</sup> BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles et QUESNAY Arthur, Network of researchers in international affairs (NORIA), 01/10/2013, [url](#) ; BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles et QUESNAY Arthur, 2013, p. 202-207 ; BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles et QUESNAY Arthur, 2016 ; DIDR, OFPRA, 01/06/2016, p.5, [url](#) ; Amnesty International (AI), 05/07/2016, [url](#)

<sup>23</sup> MARTIN Maxwell, Foreign Policy, 30/04/2014, [url](#)

<sup>24</sup> Amnesty International (AI), 05/07/2016, [url](#)

<sup>25</sup> MARTIN Maxwell, Foreign Policy, 30/04/2014, [url](#)

<sup>26</sup> Arabi21, 15/09/2015, [url](#)

<sup>27</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, [url](#)

<sup>28</sup> Orient News, 28/02/2022, [url](#) ; BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles et QUESNAY Arthur, 2016

<sup>29</sup> Amnesty International (AI), 05/07/2016, [url](#)

<sup>30</sup> AL-TAMIMI Aymenn Jawad, Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, [url](#)

<sup>31</sup> Enab Baladi, 26/01/2016, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés en mars 2022.

### Document OFPRA

DIDR, « La justice dans les territoires hors du contrôle gouvernemental. Système judiciaire dans les territoires de l'insurrection syrienne depuis 2011 », OFPRA, 01/06/2016, 15 p.

[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/6\\_didr\\_syrie\\_la\\_justice\\_dans\\_les\\_territoires\\_hors\\_du\\_controle\\_gouvernemental\\_ofpra\\_01062016.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/6_didr_syrie_la_justice_dans_les_territoires_hors_du_controle_gouvernemental_ofpra_01062016.pdf)

### Organisation non gouvernementale

Amnesty International (AI), « Syria: "Torture was my punishment": Abductions, torture and summary killings under armed group rule in Aleppo and Idlib, Syria », 05/07/2016,

<https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/05/MDE2442272016ENGLISH.pdf>

### Universités, think tanks et centres de recherches

BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles et QUESNAY Arthur, « L'administration civile de l'insurrection à Alep », Network of researchers in international affairs (NORIA), 01/10/2013,

<https://noria-research.com/ladministration-civile-de-linsurrection-a-alep/>

### Ouvrages

BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles et QUESNAY Arthur, « Syrie. Anatomie d'une guerre civile », Paris, CNRS Editions, 2013, 2016, 416 p.

BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles et QUESNAY Arthur, « Vers un nouvel Etat syrien ? Les institutions du gouvernorat d'Alep », in BURGAT François et PAOLI Bruno (dirs.), « Pas de printemps pour la Syrie – Les clefs pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013) », Paris, La Découverte, 2013, 356 p.

### Médias

Orient News, « ندوة حوارية لتحقيق العدالة في المناطق المحررة » (« Un séminaire sur comment obtenir la justice dans les territoires libérés »), 28/02/2022,

[https://orient-news.net/ar/news\\_show/157305](https://orient-news.net/ar/news_show/157305)

British Broadcasting Corporation (BBC), « Free Syrian Police go unarmed to help their community », 03/04/2017,

<https://www.bbc.com/news/world-middle-east-39458062>

Enab Baladi, « القضاء في حلب يعجز عن التحرر من هيمنة نماذج القضاء وشكل القوانين في المناطق الخارجة عن سيطرة النظام السوري » (« La justice à Alep est trop faible pour se libérer de l'hégémonie du militaire. Les modèles judiciaires et la forme des lois dans les zones hors-contrôle du régime syrien »), 26/01/2016,

<https://www.enabbaladi.net/archives/56721>

Arabi21, « دعاوى الطلاق الأكثر تداولاً في القضاء الشرعي في حلب المحررة » (« Les cas de divorce sont les plus fréquemment discutés au tribunal chariatique d'Alep libérée »), 15/09/2015,

<https://arabi21.com/story/859060/%D8%AF%D8%B9%D8%A7%D9%88%D9%89-%D8%A7%D9%84%D8%B7%D9%84%D8%A7%D9%82-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D9%83%D8%AB%D8%B1-%D8%AA%D8%AF%D8%A7%D9%88%D9%84%D8%A7-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%B6%D8%A7%D8%A1->

[%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%B1%D8%B9%D9%8A-%D9%81%D9%8A-%D8%AD%D9%84%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AD%D8%B1%D8%B1%D8%A9](#)

Enab Baladi, « مجلس القضاء الأعلى في مدينة حلب.. هل يكتب له النجاح؟.. بعيدًا عن “هيمنة” الفصائل العسكرية », (« Loin du monopole des groupes armés... Le Haut conseil judiciaire à Alep-ville... Ecrira-t-il l'histoire ? »), 09/08/2015, <https://www.enabbaladi.net/archives/40980>

MARTIN Maxwell, « Lawyers, Guns, and Mujahideen », *Foreign Policy*, 30/04/2014, <https://foreignpolicy.com/2014/10/30/lawyers-guns-and-mujahideen/>

## Blog

AL-TAMIMI Aymenn Jawad, « Documents of the al-Qasimiya Court in West Aleppo Countryside: Translation and Analysis », Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 01/08/2017, <https://www.aymennjawad.org/2017/08/documents-of-the-al-qasimiya-court-in-west-aleppo>

AL-TAMIMI Aymenn Jawad, « New Mobilization Call from Azaz: Translation & Analysis », Aymenn Jawad Al-Tamimi's Blog (blog d'analyse politique), 02/02/2016, <https://www.aymennjawad.org/2016/02/new-mobilization-call-from-azaz-translation>